

L'hon. M. RALSTON: Non, on ne m'a rien signalé à ce sujet.

M. CASTLEDEN: Le ministre pourrait-il s'informer s'il n'y a pas d'insuffisance?

L'hon. M. RALSTON: Si cela s'est produit au cours de l'an dernier?

M. CASTLEDEN: Oui.

L'hon. M. RALSTON: J'y suis allé il y a trois mois. Si mon honorable ami s'est rendu sur les lieux il doit savoir que l'hôpital de campagne est un établissement très bien administré. J'ai eu un entretien avec le commandant et il ne m'a rien dit d'une rareté de fournitures médicales. Je ne manquerai sûrement pas de m'en informer.

M. CASTLEDEN: Le cas dont je veux parler est celui d'un jeune homme qui, vers le 8 juillet l'an dernier, sauta à bas d'un camion, au cours de manœuvres nocturnes de la batterie antichars F et se donna une hernie. Le lendemain, il se porta malade, fut hospitalisé et informé qu'on allait lui fournir un brayer. Il a repassé devant le conseil médical et m'informe qu'il n'a reçu son brayer qu'en janvier dernier. Ayant obtenu une permission, il retourna en Saskatchewan et fut averti par télégramme de se présenter au dépôt du district militaire n° 12, à Regina. Il se rendit donc à Regina à ses propres frais, dont il n'a pu obtenir le remboursement, et reçut son brayer. J'espère que les cas de ce genre ne sont pas très nombreux et je serais bien aise que le ministre m'assure qu'on a agi ainsi par pure inadvertance.

L'hon. M. RALSTON: J'irai plus loin que cela. J'assurerai mon honorable ami que ce n'est pas ainsi, à ma connaissance, que se donnent les services médicaux. Le cas en question fera l'objet d'une enquête. Si mon honorable ami veut bien me fournir le nom de l'intéressé, il est libre de le faire; mais même s'il s'en abstient, j'estime que les circonstances qu'il a relatées me permettront de déterminer exactement ce qui s'est passé.

M. CASTLEDEN: Je mettrai une lettre à la poste ce soir même.

L'hon. M. HANSON: On dit que les services médicaux sont excellents.

M. Mutch: Etant donné que les observations que j'ai faites de temps à autre à l'adresse du ministre, relativement à l'administration de l'armée, n'ont pas toujours été flatteuses, je lui rends grâce de ce qu'il a dit l'autre jour et répété aujourd'hui en défense de ceux qui sont chargés d'administrer l'armée active du Canada, et surtout en réponse aux attaques de gens qui, en règle générale, ne connaissent les questions mili-

taires que pour avoir vu passer un défilé de troupes. Il m'est arrivé d'exprimer dans cette enceinte et ailleurs des opinions qui n'étaient certes pas à la louange des personnes chargées de l'administration de l'armée; cependant, d'une façon générale, je crois qu'un mauvais dentiste est préférable à un coiffeur pour guérir le mal de dent et qu'un officier d'état-major imparfait est probablement plus utile à l'administration de l'armée que plusieurs de ceux qui la critiquent. Maintenant, on me permettra d'ajouter que le ministre n'a pas lieu de se féliciter de l'administration et je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il en soit tout à fait satisfait.

Je laisse l'administration de côté pour quelques instants afin de faire quelques observations sur un nouvel élément de l'administration de l'armée actuelle et de formuler quelques propositions à ce sujet. Je veux parler des nouveaux centres d'instruction élémentaire qu'on vient d'établir à l'avantage de ceux qui n'ont pas réussi à s'assimiler l'instruction élémentaire donnée au cours des deux mois qui lui sont consacrés dans le programme présentement en vigueur. Je crois que tous ceux qu'intéresse à quelque titre l'administration et l'entraînement de l'armée actuelle estiment qu'un tel centre d'entraînement est chose nécessaire, du moins jusqu'à ce que ceux qui font partie de l'armée soient mis en mesure de suivre les cours donnés aux centres d'instruction élémentaire ou avancée, ou soient libérés. Pour la même raison, je n'aimerais voir aucune extension de cette pratique, car se serait s'attaquer à un problème des plus sérieux par le mauvais côté. L'armée active canadienne compte, il est vrai, bon nombre de sujets qui ne sont pas à leur place, ou à qui il faudrait accorder un traitement particulier pour leur permettre de continuer leur instruction avec les autres. J'ai bon espoir—and c'est certainement la ligne de conduite que le ministère se propose de suivre—that les bureaux de sélection du personnel seront en mesure de faire face à la situation. Dans la plupart des districts, à l'heure actuelle, on a passablement réussi à éliminer ceux que l'on avait classés comme physiquement aptes mais qui, pour certaines raisons, n'ont pu suivre avec succès les cours d'instruction aux centres d'entraînement élémentaire. Dans certains cas, l'enquête en est même rendue aux centres d'instruction avancée. Mais c'est vouloir remédier au problème une fois que les hommes sont sous les drapeaux. J'aimerais que le ministre nous assure que l'on va s'efforcer de supprimer le besoin d'une institution du genre de celle qu'on a fondée dernièrement. Les moyens employés importent peu pourvu qu'on y réussisse, mais je proposerais qu'un représen-